

Le permis AM (ex BSR)

Le permis pour les cylindrées inférieures ou égales à 50 cm³, accessible dès 14 ans

Inscription :

Pour t'inscrire au permis AM (BSR), tu dois déjà avoir obtenu l'ASSR (l'ASSR (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) de niveau 1 ou 2 ou l'ASR. Si c'est le cas, bienvenue chez nous, en route !

Formation pratique :

La formation pratique se déroule sur 8 heures :

- une phase d'enseignement sur une piste privée, hors circulation. C'est le moment où tu apprends à manoeuvrer ton cyclo sur une piste non ouverte à la circulation.
- une phase de conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique. Ici, tu as déjà les bases pour te déplacer et on t'apprends à respecter les règles de circulation et les autres usagers.
- une phase de sensibilisation aux risques. En enfin c'est le moment d'échange avant le grand départ !

Délivrance de l'attestation :

À l'issue de la formation pratique, l'auto-école te délivre un Brevet de Sécurité Routière : il correspond à la catégorie AM du permis de conduire.

Dès que tu as ce permis, c'est bon, tu peux conduire avec un scooter !